



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 22458

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur la date commémorative de la guerre d'Algérie. En effet, la commission Favier propose que la date du 5 décembre soit retenue comme Journée nationale du souvenir de cette guerre, associant cette date à l'inauguration du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie par le Président de la République, le 5 décembre 2002. Or, cette date ne fait pas l'unanimité du monde ancien combattant. La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie la rejette, estimant plus représentatif le choix du 19 mars, date du cessez-le-feu qui a mis officiellement fin à la guerre. La FNACA, tout en étant consciente qu'après la date du cessez-le-feu des morts ont été à déplorer, avance que l'Assemblée nationale, le 22 janvier 2002, a voté une proposition de loi instituant une journée du souvenir et de recueillement le 19 mars, que plus de 20 000 conseils municipaux célèbrent déjà cette date et que 75 % des Français se sont prononcés pour le 19 mars, lors de sondages effectués début 2003. Aussi, elle lui demande quelle date du souvenir de la guerre d'Algérie le Gouvernement entend proposer.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants partage pleinement la volonté du monde combattant de pouvoir, enfin, rendre hommage aux 24 000 « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, au cours d'une journée nationale. Afin d'apaiser les polémiques sur le choix de la date de cet hommage, le secrétaire d'État a, comme le sait l'honorable parlementaire, chargé une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants de proposer la date qui recueille l'accord le plus large. Il a confié sa présidence à M. Jean Favier, membre de l'Institut. Cette méthode a été approuvée par l'ensemble des associations. La commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers. Les conclusions de ses travaux ont été remis par M. Favier au secrétaire d'État aux anciens combattants. La proposition de la commission Favier est effectivement de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, pour la première fois, un hommage national, solennel et surtout unanime, a été rendu aux « morts pour la France » en Afrique du Nord, lors de l'inauguration par le Président de la République du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22458

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5746

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6476